



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE
À LA DELIVRANCE DE DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
N° PC 040 307 17 C 0006 ET N° PC 040 307 17 C 0007 POUR LA CREATION
D'UNE CENTRALE AU SOL DE PRODUCTION D'ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SORE**

Demandeur : **LA COMPAGNIE DU SOLEIL 53**
LA COMPAGNIE DU SOLEIL 54
215 rue Samuel MORSE – LE TRIADE II
34 000 MONTPELLIER
Représentée par Monsieur Thierry CONIL

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SORE – 339 rue BROUSTA – 40 430 SORE - durant **33 jours consécutifs du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 à 17 h 00 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision des permis de construire.

M. Philippe CORREGE, Ingénieur géologue conseil à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment les demandes de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier : à la mairie de SORE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie de SORE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture des Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 20 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de SORE ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de SORE ;

- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le vendredi 22 décembre 2017 à 17h00 Elles devront porter la mention : « *à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP SORE PC)* ».

M. Philippe CORREGE, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- . lundi 20 novembre 2017 : de 09h00 à 12h00
- . lundi 04 décembre 2017 : de 09h00 à 12h00
- . vendredi 22 décembre 2017 : de 14h00 à 17h00.

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par Monsieur Thierry CONIL - LA COMPAGNIE DU SOLEIL 53 - LA COMPAGNIE DU SOLEIL 54 – 215 rue Samuel MORSE –LE TRIADE II – 34 000 MONTPELLIER.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SORE et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Aménagement Habitat) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet